

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ADP « épinglé » par la Cour des comptes ?

**Le rapport de la Cour des comptes** a fait couler beaucoup d'encre et ADP a de nouveau été montré du doigt, à bon ou mauvais escient.

Concernant les critiques fondées concernant **les postes frontières**, seule la Police porte la responsabilité de délais parfois inacceptables qui énervent les passagers et provoquent leur colère contre l'aéroport. C'est aussi l'Etat qui a décidé de transférer à l'autorité aéroportuaire la responsabilité et les coûts des **postes d'inspection filtrage (PIF)**, mission assurée auparavant par les forces de l'ordre. En revanche, c'est ADP qui a décidé de multiplier le nombre de sous-traitants et est donc responsable en tant que donneur d'ordre.

En ce qui concerne les problèmes de **signalétique** et le manque d'effectifs des **agents d'information et d'accueil**, la Direction a mis des années pour comprendre que les représentants du personnel n'exagéraient pas en disant qu'il fallait doubler les effectifs des agents et prendre en compte leurs suggestions sur la signalétique. Ce sont eux qui sont confrontés à la réalité du terrain.

Un autre sujet évoqué, la mauvaise qualité de service du **transfert des passagers en bus** des terminaux à l'avion : la conception des terminaux A, B, C et D avait été réalisée, en accord avec Air France, en intégrant l'utilisation des aérobuses. Air France a exigé de reprendre cette activité pour ensuite la liquider...Il est un peu facile ensuite de faire porter le chapeau à ADP au moment où les nouvelles infrastructures vont régler ce problème.

Enfin, le rapport fustige la mauvaise **desserte d'Orly** et l'absence de perspective au-delà de 2020-2030, période durant laquelle la saturation du système aéroportuaire parisien est prévisible malgré les capacités aéroportuaires optimisées de CDG.

Une solution existe pourtant : il suffirait d'implanter une **gare TGV à Orly**, reliant ainsi les deux plateformes, et de doter Orly d'un terminal capable d'accueillir les **gros porteurs** de type A380, qui sont l'avenir du long courrier. Ceci permettrait d'augmenter progressivement les capacités d'Orly et de doter la France du meilleur système aéroportuaire intermodal européen.

Mais les pouvoirs publics ont-ils la volonté d'accompagner et soutenir le développement du transport aérien dont le système aéroportuaire est **l'atout majeur**?

Roissy, le 16 juillet 2008

---

*Syndicat Général FO Aéroports de Paris*

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN  
Tél. 0148621479 Fax 0148622044

Orly : Bureau 5360 Orly sud  
Tél. 0149750659 Fax 0149750256

site internet : <http://foadp.free.fr>

Courriels: [roissy.foadp@free.fr](mailto:roissy.foadp@free.fr)  
Intranet : [fory1@adp.fr](mailto:fory1@adp.fr)

[fo.adp@free.fr](mailto:fo.adp@free.fr)  
[fory@adp.fr](mailto:fory@adp.fr) [fool1@adp.fr](mailto:fool1@adp.fr)

[orly.foadp@free.fr](mailto:orly.foadp@free.fr)  
[fool1@adp.fr](mailto:fool1@adp.fr)